



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 36844

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la récente décision du directeur du SAMU de la Moselle de modifier l'organisation des secours médicaux dans l'est mosellan. Le véhicule léger médicalisé, VLM du SMUR, qui était jusqu'alors stationné au centre hospitalier Hospitalor à Saint-Avold se trouve à présent sur Forbach pendant la journée. En fait, durant ces tranches horaires, ce sont deux VLM qui sont présents au CH de Forbach et plus rien à Saint-Avold. Les sapeurs-pompiers se retrouvent fréquemment en difficulté face aux urgences vitales et doivent attendre les renforts SMUR médicalisés avec des délais inacceptables. De plus, dans l'attente, ils doivent gérer l'incompréhension et le désarroi des proches des victimes. Il lui demande de revoir d'urgence la répartition des SMUR en Moselle.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36844

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10367

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)